



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184, avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2016

Compte-rendu

Madame Anne-Marie d'Estienne d'Orves a convoqué le Conseil d'administration le 5 septembre 2016, pour tenir séance le 14 octobre 2016 à 10h00 en la salle du Conseil au siège de l'Établissement.

Assistent à la réunion les membres du Conseil d'administration ayant paraphé la feuille de présence :

Anne-Marie d'Estienne d'Orves, Présidente ;

Représentant les personnes publiques :

- o Smail Ali ;
- o MH Feraud- Gregori
- o Annie Lévy-Mozziconacci.
- o Isabelle Savon
- o Antoinette Mazzéo
- o Hélène Audiffren

Représentant les autres personnalités :

- Personnalités qualifiées



Compte-rendu séance du 14 octobre 2016

- o **Éric Michel.**
- **Enseignants**
 - o Axel Schindlbeck, enseignant ;
 - o Sylvain Deleneuve, enseignant ;
 - o Frédéric Pradeau, enseignant ;
 - o Luc Jeand'heur, assistant.
- **Etudiants**
 - o Emile David , étudiant ;
- **Personnels**
 - o Daniel Martin, services techniques ;
 - o Christine Mahdessian, services administratifs.

Ont délégué leur pouvoir :

- o Marie-Laure Rocca Serra à ;
- o Patrice Vanelle à Anne-Marie Estienne d'Orves.

Bénéficient d'une représentation permanente :

- o Mme Anne Marie d'Estienne d'Orves, représentant Jean Claude Gaudin, Maire du commun siège de l'établissement.
- o Mme Antoinette Mazzeo, représentant David Coste Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Experts Invités :

- o Par l'établissement :
- o Pierre Jean Bouellat Administrateur des finances publiques
- o Par les collectivités publiques membres :
- o Jacqueline Nardini, chargée Arts plastiques, DAC Ville de Marseille

Membres de l'établissement assistant aux débats :

- Jean Mangion, Directeur général ;
- Philippe Campos, Directeur général adjoint ;
- Raphael Devey, Responsable budget comptabilité
- Marie Dübi, secrétaire de Direction ;
- Sylvie Lafont, Directrice administrative et financière ;
- Xavier Leton, Responsable TIC ;
- Delphine Maës, Responsable contrôle de gestion ;
- Sophie Pujol, Responsable ressources humaines ;

Madame la Présidente désigne M. Philippe Campos comme secrétaire de séance.

Il est procédé au décompte de personnalités détentrices d'un droit de vote :

Membres en exercice : 19

Majorité : 10

Présents : 15

Compte-rendu séance du 14 octobre 2016

Le pouvoir de M. Patrice Vanelle a été remis à Mme Anne-Marie d'Estienne d'Orves.
Le pouvoir de Mme Marie-Laure Rocca-Serra a été remis à Mme Isabelle Savon.

Madame la Présidente fait constater que les conditions de quorum, en vertu de l'article 8.1 des statuts de l'EPCC, sont bien remplies.

Madame la Présidente remercie les participants à la réunion.
Les débats sont ouverts à 10h15.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- Compte rendu de séance du 25 mars 2016,
- Document d'orientation budgétaire 2017,
- Décision modificative 2016,
- Tableau des effectifs,
- Tickets restaurant,
- Egalité femmes-hommes,
- Règlement Intérieur,
- Présentation des livrets d'orientation des études et des enseignements,
- Information convention Confucius,
- Cartes d'identification
- Information marchés,
- Participation Ecole(s) du sud,
- Questions diverses.

En vertu de l'article 8.1 des statuts de l'établissement, l'ensemble du dossier a été communiqué le 10 octobre soit 4 jours francs avant la date de la réunion.

Madame la présidente invite l'assemblée à se saisir du premier point de l'ordre du jour :

1/ Compte rendu de séance du 25 mars 2016

Vu :

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21,
- l'article 8.2 des statuts,

Le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 avril 2016

Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, dans la forme proposée, à 17 voix pour.

2/ document d'orientation budgétaire

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- L'article 15 de la loi d'orientation 92/125 du 06/02/92,
- L'article 18 des statuts
- Les articles L.1431-1 à L.1431-9 et R 1431-1 à R 1431-21
- Les chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie

Compte-rendu séance du 14 octobre 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00021-23 : Combustibles	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00031-23 : Fournitures d'entretien	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00032-23 : Fournitures de petit équipement	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0004-23 : Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0007-23 : Fournitures scolaires	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0008-23 : Autres matières et fournitures	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0132-23 : Locations immobilières	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0136-23 : Locations mobilières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0146-23 : Maintenance	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0148-23 : Autres primes d'assurance	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0210-23 : Honoraires	0 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0216-23 : Divers	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0231-23 : Annonces et insertions	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0236-23 : Catalogues et imprimés	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0237-23 : Publications	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0238-23 : Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0241-23 : Transports de biens	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0247-23 : Transports collectifs	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0261-23 : Voyages et déplacements	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0266-23 : Missions	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0283-23 : Frais de nettoyage des locaux	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0286-23 : Autres services extérieurs	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	83 600,00 €	80 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-04111-23 : Rémunération principale	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-23 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
D-0016-23 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0711-23 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-076-23 : Autres charges exceptionnelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	92 100,00 €	114 100,00 €	0,00 €	22 000,00 €

Compte-rendu séance du 14 octobre 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-23 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2189-23 : Autres installations, matériel et outillage techniques	326 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2189-23 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	185 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-23 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	326 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-23 : Installations, matériel et outillage techniques	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232-23 : Immobilisations incorporées en cours	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	93 000,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	419 000,00 €	419 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		22 000,00 €		22 000,00 €

En section de fonctionnement, les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 22 000€ (+ 22 000€ en recettes Article R.722 Opération d'ordre, +6 500€ Chapitre 011. Charges à caractère général et + 24 000€ Chapitre 012. Charges de personnel, - 4 000€ Chapitre 66. Charges Financières, -4 500€ Chapitre 67. Charges exceptionnelles) pour couvrir la réalisation des travaux en régie (rénovation du sous-sol de la villa du Directeur Pédagogique).

Le chapitre 011. Charges à caractère général augmente de 6 500€.

Par rapport aux prévisions initiales (Budget Primitif et Budget Supplémentaire), les postes de dépenses suivants font l'objet de réajustement :

- Fournitures d'entretien (dont produits de nettoyage) ; prévision initiale : 3 000€ / réajustement proposé : - 500€
- Fournitures de petit équipement (petit outillage & pièces de rechange) ; prévision initiale : 13 000€ / réajustement proposé : - 2 500€
- Fournitures administratives (dont forfait maintenance et encres pour imprimantes) ; prévision initiale : 9 000€ / réajustement proposé : + 4 000€
- Fournitures scolaires (matériaux et fongibles des bases techniques) ; prévision initiale : 40 000€ / réajustement proposé : + 3 000€
- Autres matières et fournitures (matériaux divers et autres petit équipement) ; prévision initiale 15 000€ / réajustement proposé de + 16 000€ afin de couvrir les frais de matériaux des travaux en régie
- Locations Immobilières ; prévision initiale : 28 636€ / réajustement : - 5 000€ suite au décalage de la livraison des locaux de la Friche Belle de Mal
- Locations Mobilières (dont location véhicules) ; prévision initiale : 29 320€ / réajustement : + 1 000€ notamment pour couvrir la location d'un rouleau compresseur pour le Workshop Bois Gravés
- Maintenance (dont maintenance informatique) ; prévision initiale : 41 000€ / réajustement : + 7 000€ notamment suite à la passation du nouveau marché informatique et la maintenance de licences supplémentaires pour le logiciel Saïga
- Autres primes d'assurance ; prévision initiale : 27 000€ / réajustement : - 4 500€ notamment suite à l'évolution des tarifs du nouveau marché d'assurance

10/Cartes d'identification

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les Statuts de l'Etablissement;

Il est nécessaire aux usagers de l'établissement de pouvoir disposer d'une carte multiservices leur permettant :

- d'attester de leur statut ;
- d'emprunter des livres de la bibliothèque ;
- de servir de moyen de paiement ;
- d'accéder à des services personnalisés (paiement de fournitures, de photocopies, accès aux locaux etc.)

Afin de faire face au besoin d'identification des usagers de l'établissement (étudiants, agents, visiteurs), il convient de mettre en œuvre la passation d'un marché de fabrication de cartes d'identification.

Compte tenu des coûts de revient, les opérateurs économiques proposent uniquement des contrats pluriannuels.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le lancement et le conclure pour une durée de trois ans.

M. Sylvain DELENEVILLE demande si cette carte ne peut pas permettre le paiement d'autres prestations telles que la cafétéria, photocopies...

M. Philippe CAMPOS précise que les fonctionnalités de la carte pourront être étendues au fur et à mesure de nos besoins.

Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, sous réserve de la modification demandée, à 17 voix pour.

11/Information marchés

Vu :

- les statuts de l'établissement,
- la délibération 09/12/11_4 du 9 décembre 2011,
- la délibération 10/07/12_09 du 10 juillet 2012,
- la délibération 03_02_05/04/13 du 5 avril 2013.

Conformément aux dispositions des statuts de l'Ecole et des délibérations susvisées, il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste de marchés conclus depuis sa dernière séance, à savoir :

1. MAPA 012 - Marché de prestations de formation du personnel de l'ESADMM :

Lot	Objet de la formation	Titulaire	Montants HT maximum annuel	N° de marché
1	Incendie	UPV	12 700	2016/6
2	Secouriste sauveteur au travail	UPV	3 400	2016/7
4	Travail en hauteur	FOSEC	7 600	2016/9

5	Anglais	World Trade Center Marseille	7 350	2016/10
6	Langue des signes	LSF Med	6 120	2016/11
7	Bureautique	FC2	12 600	2016/12
8	Informatique	SCRIBTEL M21	21 000	2016/13
9	Membre CHSCT	Comund	15 000	2016/14

2. MAPA 016 - Marchés de prestations d'assurances au profit de l'ESADMM conclus avec la Compagnie MAIF pour les montants suivants :

Lot	Objet de la garantie	Montants HT maximum annuel	N° de marché
1	Responsabilité civile et risques localifs	1451	2016/15
2	Dommages aux biens et expositions	6296	2016/16
3	Flotte automobile et auto-collaborateur	3736	2016/17
4	Contentieux juridique	983	2016/18

Cette information n'appelle pas de délibération.

12/ Participation Ecole(s) du sud

Vu :

- les statuts de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France compte six écoles faisant de ce territoire l'un des plus riches en matière d'enseignement artistique en France et en Méditerranée.

Forts de cette richesse, c'est dans ce contexte que :

- L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA PHOTOGRAPHIE D'ARLES,
- L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART & DE DESIGN MARSEILLE-MEDITERRANEE,
- L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE,
- L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AVIGNON,
- La VILLA ARSON,
- L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DESIGN TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE,

ont souhaité se regrouper pour mettre en commun une partie de leurs moyens et de leurs compétences afin de développer des actions conjointes de diffusion de la culture et de son enseignement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que sur les plans national et international.

Les établissements ont choisi de constituer entre elles une association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et à son décret d'application du 16 août 1901.

Cette association doit constituer un outil permettant à l'établissement d'accroître son rayonnement dans la région et de faciliter ses projets aux niveaux national et international.

Telles sont les raisons pour lesquelles je sou mets la participation de l'école à la création de l'association l'Ecole(s) du sud ainsi que le projet de statuts de l'association à l'approbation du Conseil.

Compte-rendu séance du 14 octobre 2016

M Eric MICHEL, personne qualifiée, s'interroge sur le positionnement de l'association « conférence Régionale » par rapport à l'association Les Ecoles du Sud.

M. Jean MANGION précise que l'association « Conférence Régionale » évoluera lorsque les métropoles auront maîtrisé leur périmètre de compétence.

M. Axel SCHINDLBECK fait remarquer que l'association des Ecoles du Sud facilitera la circulation des étudiants.

M. Philippe CAMPOS, précise qu'une exposition des étudiants diplômés de l'ensemble de ces écoles est programmée en 2017 à la Friche de la Belle de Mai.

Il mentionne également que l'un des objectifs de cette association est d'organiser un concours d'entrée en commun. Il ajoute que chaque année, un compte rendu de l'activité de l'association sera réalisé et que l'adhésion pourra être renouvelée (ou pas) au vu de ces éléments.

Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, dans la forme proposée, à 17 voix pour.

Les représentants des professeurs soulignent la qualité croissante des travaux préparatoires à la réunion du Conseil d'administration et l'amélioration de la communication interne de l'établissement.

Les participants sont invités par Mme la Présidente et les représentants des professeurs à venir visiter le Load.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h15, Madame la Présidente lève la séance après avoir remercié les membres pour la qualité de leurs interventions et les invite à assister à la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le vendredi 9 Décembre à 10h00.

Le Directeur Général

Jean Mangion

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves